

Compte Rendu De la séance du Conseil Municipal du 28 février 2017

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Martine CELAS, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Noëlle DUMOND, Monsieur Patrice POT, Monsieur Alain BAYLET, Monsieur Christian CELERIER, Monsieur Yves JASMAIN, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Florence LE BEC, Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES, Monsieur Serge MEYER, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Madame Annie LABRACHERIE, Madame Christine ROULIERE, Madame Gisèle MOREAU, Monsieur Jean-Marie FARGES, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Monsieur Yohan NGUYEN, Madame Murielle DESCHAMPS, Madame Amanda RENAUD, Monsieur Philippe ROUDIER.

Représentés : Madame Aurélie CLAVEAU par Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Monique LE GOFF par Monsieur René ARNAUD, Monsieur Guy MARISSAL par Monsieur Patrice POT, Madame Marie-Claire SELLAS par Monsieur Alain BAYLET, Monsieur Pierre LE COZ par Monsieur Jean-Marie FARGES.

Secrétaire de séance : Madame Annie LABRACHERIE

AFFAIRES FINANCIERES

1- Débat d'Orientations Budgétaires

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue, dans les conditions prescrites par la loi, du débat budgétaire pour l'année 2017 et des orientations définies

2- Association « Action Façade » – versement d'une subvention

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 2 500,00 € à l'Association « Action Façades ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à la majorité des suffrages exprimés (par 28 voix pour ; ne prend pas part au vote : Monsieur Guy MARISSAL).

3- Acceptation remboursement de sinistre

Le Conseil Municipal :

- autorise l'encaissement des indemnités de sinistre :
 - d'un montant de 9 162,03 € par SMACL (indemnisation sinistre école maternelle).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

4- Requalification urbaine du secteur Mairie / René Gillet – Autorisation de Programme / Crédits de Paiement - REVISION

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation par le Maire de la révision de l'autorisation de programme et les crédits de paiement correspondants pour l'opération de Restructuration urbaine secteur Mairie / René Gillet, révisée

5- Dispositif TIPI (Titres Payables par Internet) – Extension de l'application au règlement de l'Accueil Périscolaire

Le Conseil Municipal :

- décide d'étendre le service de paiement en ligne TIPI (Titres Payables par Internet), au service Accueil périscolaire
- autorise Monsieur le Maire à signer avec la DGFIP la convention régissant les modalités de cette extension.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

6- Association Aixe Canoë Kayak – Attribution d'une subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal :

- autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 520,00 € à l'association Aixe Canoë Kayak , dans le cadre du projet pédagogique dispensé auprès des élèves de l'école élémentaire Robert Doisneau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à la majorité des suffrages exprimés (par 27 voix pour ; ne prennent pas part au vote : Monsieur Jean-Marie FARGES et Madame Marie-Agnès TREILLARD).

7- Aménagement rue Louis Loucheur et rue Lavoisier – Demande de subvention

Le Conseil Municipal :

- valide le plan de financement de l'opération tel que présenté
- autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de financement auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Opérations / Dépenses (HT)		Financeurs	
Travaux sur réseaux assainissement	245 470,00 €	Conseil Départemental : (volet réseaux 15 %) (volet aménagement 30% plafonné)	155 000,00 €
Travaux Aménagement voirie	281 700,00 €	Agence de l'Eau : (35% volet réseau)	85 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	19 250,00 €	Commune :	314 720,00 €
Frais divers (publicité, investigations, aléas, ...)	8 300,00 €		
TOTAL :	554 720,00 € HT	TOTAL :	554 720,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

8- Admission en non valeur

Le Conseil Municipal :

Budget Principal

- prononce l'admission en non-valeur des titres de recette portés ci-dessous pour un montant global de 651,00 €.

Titre T-391-2013	145,00 €
Titre T-86-2014	145,00 €
Titre T-243-2014	145,00 €
Titre T-86-2014	84,00 €

TOTAL	519,00 €

Il s'agit du non règlement de l'école de musique.

Titre 208/2015	33,00 €
Titre 351/2015	33,00 €
Titre 353/2015	33,00 €
Titre 568/2015	33,00 €

TOTAL	132,00 €

Il s'agit du non règlement de la prise en charge d'animaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

URBANISME

1- Regualification urbaine secteur Mairie / place René Gillet – Acquisitions foncières

Le Conseil Municipal :

- autorise l'acquisition
 - o de parcelles de terrain non bâties, cadastrées section AV n°232 et n°67, situées place René Gillet, d'une superficie totale de 675 m², appartenant à Mesdames LAMARSALLE Annick, Denise et ses filles, pour un montant de 30 000,00 €
 - o d'une parcelle de terrain bâtie, cadastrée section AV n°303, située 42 avenue du Président Wilson, d'une superficie de 935 m², appartenant à l'indivision BOURDIER pour un montant de 40 000,00 €
 - o d'une parcelle de terrain non bâtie, cadastrée section AV n°305, située 50 avenue du Président Wilson, d'une superficie de 173 m², appartenant à Monsieur PRADEAU Yvan, pour un montant de 5 000,00 €
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents propres à la rédaction de l'acte notarié correspondant
- précise que l'ensemble des frais inhérents à cet acte sera pris en charge par la Collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

2- Acquisition de parcelles de terrains sises rue Louis Loucheur et rue Lavoisier

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président de l'ODHAC 87 – Office Public de l'habitat l'acte d'acquisition de :
 - o La parcelle de terrain non bâtie cadastrée section AV 307, d'une superficie de 175 m², située rue Louis Loucheur,
 - o La parcelle de terrain non bâtie cadastrée section AV n°308, d'une superficie de 273 m², située rue Lavoisier
- précise que cette acquisition s'effectuera à l'euro symbolique
- dit que l'ensemble des frais inhérents à cette affaire sera pris en charge par la Collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

3- Dénomination voie communale

Le Conseil Municipal :

- décide de nommer :
 - allée des Ressaudis, la voie nouvelle desservant les futures habitations du lotissement des Ressaudis
- précise que cette décision sera notifiée par Monsieur le Maire au service du cadastre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

4- Dénomination voies communales

Le Conseil Municipal :

- décide de procéder aux dénominations suivantes :
 - Place Saint Jacques (anciennement place du Moulin de Tarn)
 - Allée du Haut Bois (la voie du lotissement du Haut Bois)
 - Route de Lageaud (une partie de la voie communale n°202 et la voie communale n°230 rejoignant la Route Départementale n°20)
- précise que cette décision sera notifiée par Monsieur le Maire au service du cadastre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT

1- Convention de raccordement d'effluents au réseau d'assainissement et à la station d'épuration – Etablissement « Les Ateliers Modernes »

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Directeur de l'établissement « Les Ateliers Modernes » (EUCLIDE INDUSTRIE), la convention de raccordement des effluents au réseau d'assainissement et à la station d'épuration de la Commune d'Aixe-sur-Vienne, telle que jointe en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

AFFAIRES DIVERSES

1- Contrat de location d'un emplacement de camping – caravaning à usage touristique et de loisirs – Avenant n°5

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur et Madame MALIGNER, demeurant 95 bis rue Montmailler, 87000 Limoges, l'avenant n°5 au contrat de location d'un emplacement de camping-caravaning à usage touristique et de loisirs - Camping municipal Les Grèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

2- Convention d'utilisation d'équipement sportif - Modification

Le Conseil Municipal :

- prend acte du changement de dénomination de l'association
- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président de l'association « LES LAMES D'AISSA » la convention d'utilisation de la salle Antoine Blondin telle que jointe en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

3- Charte de la Vie Associative – Actualisation

Le Conseil Municipal :

- approuve l'actualisation de la Charte Associative telle que jointe en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à la majorité des suffrages exprimés (par 22 voix pour ; 7 voix contre : Madame Gisèle MOREAU, Monsieur Jean-Marie FARGES, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Madame Murielle DESCHAMPS, Monsieur Pierre LE COZ, Madame Amanda RENAUD, Monsieur Philippe ROUDIER).

4- Composition du Conseil Communautaire – Nouvelle répartition des sièges

Le Conseil Municipal :

- approuve le nombre et la répartition des sièges de Conseillers Communautaires ci-après, prévus dans l'accord local :

Communes	Nbre de sièges
Aixe sur Vienne	11
Bosmie l'Aiguille	5
Séreilhac	4
Saint Priest Sous Aixe	3
Journac	2
Saint Martin Le Vieux	2
Burgnac	2
Beynac	2
Saint Yrieix Sous Aixe	1
TOTAL	32

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à la majorité des suffrages exprimés (par 28 voix pour ; 1 abstention : Monsieur Jean du BOUCHERON).

5- Convention de partenariat avec le Centre Expert Autisme (CEA) du CHU de Limoges

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Directeur Général du CHU de Limoges, la convention de partenariat entre la Commune d'Aixe-sur-Vienne et le Centre Expert Autisme, dans le cadre de l'accueil d'un enfant au sein du service périscolaire de l'école maternelle G.E Clancier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

6- Motion passage de poids lourds en transit sur la RN21 entre Périgueux et Limoges

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- de soutenir l'action des Elus de Dordogne et de la Haute-Vienne concernant l'interdiction du passage de poids lourds en transit sur la Route Nationale 21 entre Périgueux et Limoges de jour comme de nuit, la semaine et le week-end.
- de l'autoriser à représenter la Commune pour toute action entreprise dans ce but auprès de l'Etat, des Collectivités Territoriales ainsi que de l'ensemble des personnes publiques et privées associées et concernées par cette mesure
- d'accepter qu'une délégation d'Elus de la Dordogne et de la Haute-Vienne prenne rendez-vous avec Monsieur le Préfet afin de lui exposer ce projet pour aboutir à sa mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente motion à l'unanimité.